

**Consignes de la Sous Préfecture de Chalon sur Saone concernant la course de Verdun du 15 aout 2021.**

**PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PARTICIPANTS.**

POUR LES ACCOMPAGNANTS ET LE PUBLIC:

- PAS DE PASS SANITAIRE.
- PAS DE RASSEMBLEMENT.
- DISTANCE D'UN MÈTRE ENTRE DEUX PERSONNES.

RESPECT DES GESTES BARRIÈRES.

LA BUVETTE FONCTIONNERA UNIQUEMENT EN BOISSON. PAS DE RESTAURATION. LE STATIONNEMENT AUTOUR SERA INTERDIT. DES TABLES ET BANCS SERONT DISPOSES A PROXIMITÉ.

POUR CE QUI EST DES ÉCOLES DE VÉLO. LES ENFANTS VIENDRONT EUX MÊME CHERCHER LEUR DOSSARD. LES PARENTS QUI VIENDRONT CHERCHER LE DOSSARD POUR LEUR ENFANT, DEVRONT OBLIGATOIREMENT PRÉSENTER UN PASS SANITAIRE.

NOUS COMPTONS SUR CHACUN ET CHACUNE D'ENTRE VOUS POUR RESPECTER LES CONSIGNES IMPOSÉES